

Objet : Sollicitation d'une subvention DSIL 2024 et CART pour la réalisation de travaux permettant la réduction de la vulnérabilité et la résilience du tissu urbain face aux épisodes pluvieux importants

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023 valant Opération de revitalisation du territoire,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de renforcement de l'efficacité du réseau d'assainissement pluvial, notamment pour répondre aux besoins de dimensionnement face aux épisodes pluvieux importants, et ainsi réduire la vulnérabilité de la commune et de ses administrés face aux aléas climatiques,

DECIDE

1 – La Commune d'Ablis sollicite de la Dotation de soutien aux investissements locaux (DSIL) 2025 l'obtention d'une subvention relative à la réalisation de travaux permettant la réduction de la vulnérabilité et la résilience du tissu urbain face aux épisodes pluvieux importants,

2 – La Commune d'Ablis sollicite de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires une participation au titre de la contribution à la prévention des inondations par ruissellement (GEPU).

3– Le plan de financement est défini comme ci-après,

Dépenses prévisionnelles - Travaux réduction vulnérabilité pluvial		
	€HT	€TTC
Travaux Ablis Ville	13 550,00 €	16 260,00 €
Travaux Mainguérin	47 439,00 €	56 926,80 €
Travaux Guéherville	11 280,00 €	13 536,00 €
TOTAL	72 269,00 €	86 722,80 €

Recettes prévisionnelles - Travaux réduction vulnérabilité pluvial		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	28 134,50 €	38,9%
DSIL 2025	36 134,50 €	50,0%
CA Rambouillet Territoires	8 000,00 €	11,1%
TOTAL	72 269,00 €	100%

Fait à Ablis, le 03 mars 2025,

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-François SIRET

